



Mesdames et Messieurs les Représentants des
parents d'élèves

Lille, le 12 mars 2019

Objet : Etablissements Publics des Savoirs Fondamentaux (EPSF)

Madame, Monsieur,

Le projet de loi « Ecole de la confiance » institue par le biais d'un amendement déposé en séance à l'Assemblée nationale les Établissements Publics des Savoirs Fondamentaux.

Dans cette configuration, nos écoles disparaissent. Elles seraient regroupées au sein d'un établissement qui accueillerait les élèves de la maternelle au collège et qui serait dirigé par un chef d'établissement. Après tout, pourquoi pas ? Tous les élèves seraient rassemblés au sein d'un même établissement, bénéficieraient tous d'un transport, d'un système de restauration scolaire, d'une sécurité maximale, et d'une équipe pédagogique démultipliée mais finalement rapprochée.

Pourtant, la réalité nous paraît tout autre. Plusieurs questions se posent :

- Comment maintenir une école de proximité dans tous les territoires, dans l'intérêt des enfants et en réponse aux demandes des citoyens ?
- Comment gérer des personnels départementaux (TOS) et communaux (ATSEM) au sein d'une même entité administrative ?
- Comment garantir l'entrée aux familles des élèves de maternelle tout en filtrant l'entrée des collégiens ?
- Comment, sauf à conserver les sites actuels, adapter les établissements au nombre d'élèves censés le fréquenter ?
- Si les sites actuels sont conservés, quel sera le premier interlocuteur, le projet prévoyant la suppression des postes de directeurs ? Qui s'occupera de la sécurité, de la cantine, du périscolaire, des relations avec les familles et partenaires, du contrôle de fréquentation scolaire, des nécessaires communications avec l'institution et les élus ?
- Quelle place sera laissée aux élus au sein du Conseil d'Administration de l'établissement ?
- Qui supportera les coûts de fonctionnement ? Les dotations de l'Etat aux communes seront-elles redirigées vers les intercommunalités ou les départements ?
- Finalement, quel rôle restera-t-il aux communes en matière d'éducation auprès des enfants de leur territoire ?

Evidemment, à toutes ces questions, aucune réponse n'est apportée. Le SE-Unsa considère que l'architecture de notre système scolaire mérite plus qu'un amendement déposé en séance et voté en pleine nuit par 8% des députés. Aussi, nous vous demandons d'intervenir auprès de votre Maire pour lui demander d'agir afin que cet article 6 quater (nouveau) du projet de loi soit retiré.

Nous vous remercions par avance de l'attention que vous porterez à ce courrier et nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Jérémy BOITE



Secrétaire Adjoint
« Ecoles »

Olivier LABY



Secrétaire Général
Section du Nord